



PAROISSE ORTHODOXE DE LA SAINTE ET VIVIFIANTE CROIX

L'Eglise Orthodoxe Roumaine - en bref

D'origine apostolique, l'**Eglise orthodoxe roumaine** est fondée par Saint André, l'Apôtre qui a évangélisé l'ancienne province romaine de la *Scythie Mineure* (région située entre le fleuve Danube et la Mer Noire, l'actuelle *Dobroudja* – au Sud-est de la Roumanie).

L'Eglise orthodoxe roumaine est devenue autocéphale le 25 avril 1885 et fut élevée au rang de Patriarcat le 25 février 1925. Elle est en communion dogmatique, liturgique et canonique avec les autres Eglises orthodoxes soeurs.

Selon le dernier recensement (2002), 86,7 % de 21.794.793 habitants de la Roumanie se sont déclarés des chrétiens orthodoxes.

1. L'organisation

Organisée comme Patriarcat, l'Eglise orthodoxe roumaine compte :

- 6 métropoles en Roumanie, constituées d'archevêchés et d'évêchés et 13.527 paroisses, desservies par 14.513 prêtres et diacres qui officient dans 15.218 églises.
- pour les Roumains orthodoxes qui vivent à l'étranger il y a 3 métropoles (qui comptent 3 archevêchés et 6 évêchés) en Europe, un archevêché sur le continent américain et un évêché pour l'Australie et la Nouvelle Zélande.

A) L'organisation centrale

La plus haute autorité de l'Eglise orthodoxe roumaine concernant tous ses domaines d'activité est le **Saint Synode**. Il est composé du Patriarche, en tant que président, et de tous les évêques en fonction.

L'Assemblée Nationale Ecclésiastique est l'organisme délibératif central de l'Eglise orthodoxe roumaine pour toutes les questions d'ordre administratif, social, culturel, économique et patrimonial. Elle est composée de trois représentants de chaque diocèse (un clerc et deux laïcs) désignés par les assemblées diocésaines respectives pour un mandat de quatre ans. Les membres du Saint Synode participent aux travaux de cet organisme avec vote délibératif.

Le Conseil National Ecclésiastique représente l'organisme exécutif central du Saint Synode et de l'Assemblée Nationale Ecclésiastique. Il est composé de douze membres de l'Assemblée Nationale Ecclésiastique, (un clerc et un laïc comme représentants de chaque métropole du pays, élus pour quatre ans). Les membres du Saint Synode peuvent participer aux séances du Conseil National Ecclésiastique avec vote délibératif.

Sa Béatitude **le Patriarche Daniel** est le primat de l'Eglise orthodoxe roumaine. Il a été élu le 12 septembre 2007 et installé comme le VI^e patriarche de l'Eglise orthodoxe roumaine le 30 septembre 2007.

B) L'organisation locale

L'Eglise orthodoxe roumaine comprend les unités administratives suivantes :

- la paroisse;
- le monastère;
- le doyenné;
- le vicariat;
- le diocèse (archevêché et évêché);
- la métropole.

2. La vie monacale

L'Eglise orthodoxe roumaine compte 637 monastères et skites avec plus de 8.000 moines et moniales.

3. L'enseignement théologique

Pour la formation théologique l'Eglise dispose de :

- 33 Séminaires théologiques lycéaux;
- 11 Facultés de Théologie d'Etat et 4 départements de théologie inclus dans d'autres facultés, comptant plus de 9.300 étudiants et plusieurs filières.

Plus de 10.000 professeurs enseignent la religion dans les écoles publiques.

4. L'assistance religieuse

L'assistance spirituelle est assurée:

- dans des hôpitaux et des centres sociaux, par 364 prêtres;
- dans l'armée, gendarmerie et prisons, par 143 prêtres;

5. L'assistance sociale

L'Eglise orthodoxe roumaine dirige les institutions sociales suivantes:

- 121 établissements pour les enfants;
- 35 établissements pour les personnes âgées;
- 106 cantines sociales et boulangeries;
- 52 centres de diagnostic et de traitement, cabinets médicaux et pharmacies sociales;
- 23 établissements pour assister les familles en détresse;
- 2 établissements pour les victimes du trafic d'êtres humains.

L'Eglise orthodoxe roumaine assure l'assistance sociale permanente pour environ 270.000 personnes.

Lors des calamités naturelles, l'Église orthodoxe roumaine développe des missions humanitaires au niveau national pour assurer le secours immédiat aux personnes touchées par ces désastres. De même, en partenariat avec les autorités centrales et locales et avec les organisations non-gouvernementales internes et internationales, l'Église orthodoxe roumaine est impliquée dans le déroulement de programmes nationaux destinés à :

- combattre la pauvreté;
- combattre la violence domestique;
- prévenir le trafic des personnes;
- prévenir la consommation de drogues;
- prévenir la propagation du HIV/SIDA;
- réaliser l'intégration sociale des catégories défavorisées.

6. Des établissements missionnaires

- L'Institut Biblique et de Mission de l'Église orthodoxe roumaine ;
- Des établissements média au niveau du Patriarcat et des diocèses

A l'initiative de Sa Béatitude le Patriarche Daniel, le 27 octobre 2007 a été inauguré le « Centre de Presse *BASILICA* » du Patriarcat roumain qui comprend : la *Radio TRINITAS* ; la télévision *TRINITAS* ; les publications: *Ziarul Lumina* (quotidien), *Lumina de duminică* (hebdomadaire) et *Vestitorul Ortodoxiei* (mensuel) ; l'Agence de presse *BASILICA* et le Bureau de presse du Patriarcat.

7. Les relations ecclésiales et interreligieuses

L'Église orthodoxe roumaine est membre du Conseil Œcuménique des Églises (COE), depuis 1961, et de la Conférence des Églises Européennes (KEK), depuis 1964. De concert avec les autres Églises orthodoxes, elle participe aux dialogues internationaux avec l'Église catholique romaine, les Églises protestantes, l'Église anglicane etc. L'Église orthodoxe roumaine a un Bureau de représentation auprès de l'Union Européenne et des autres institutions politiques européennes, à Bruxelles.

8. Les collections muséales et les centres pour la conservation des livres et des objets religieux anciens

Au sein de l'Église orthodoxe roumaine fonctionnent:

- 275 musées et collections muséales ;
- 42 établissements pour stocker et préserver les objets du patrimoine culturel religieux.

La Métropole Orthodoxe Roumaine d'Europe Occidentale et Méridionale

